

COMMUNE DE BASSURELS

Séance du 05 juin 2026

Membres en exercice :

Date de la convocation : 26/05/2026

7

Le cinq juin deux mille vingt-six à 18 heures 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Josette GAILLAC

Présents : 6

Présents : Josette GAILLAC, Alain BARBUSSE, Jean-Paul CAVALIER, Marie-Françoise GEMINARD, Guy BAUDOUIN, Sabine FOISY

Votants : 7

Présents non votants :

Pour : 7

Représentés : Sandrine PHILIP-CHAREYRE représentée par Jean-Paul CAVALIER

Contre : 0

Excusés :

Abstentions : 0

Absents :

Secrétaire de séance : Alain BARBUSSE

Objet: Intempéries des 16 et 17 octobre 2024 - demandes de financements complémentaires - DE_2026_042

Suite aux intempéries qui ont touché la commune de Bassurels les 16 et 17 octobre 2024 et qui ont occasionnés des dégâts sur la voirie communale n°4 d'Aire de Côte ;

Considérant l'arrêté du 20 janvier 2025 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle de la commune de Basusrels (Lozère) pour inondations et coulées de boue du 16 au 20 octobre 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF-DCIAT-BDCL-2025-357-004 du 23 décembre 2025 portant attribution d'une subvention à la commune de Bassurels pour les réparations des dégâts causés par les intempéries du 16 au 17 octobre 2024 au titre de la DSEC d'un montant de 11 727.15 € ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF-DCIAT-BDCL-2025-328-009 du 24 novembre 2025 portant attribution d'une subvention de l'Etat à la commune de Bassurels au titre de la DETR 2025 Complément DSEC - Intempéries du 16/17 octobre 2024 d'un montant de 11 727.15 € ;

Vu les dégâts subits et le devis réalisé par l'entreprise GERMAIN Travaux Publics suivant :

- Fiche 1 : Dégâts sur voirie communale n°4 d'Aire de Côte avec reprofilage de la chaussée avec apport de grave suite aux ravinements pour un devis d'un montant total de 39 090.50 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une aide auprès du **Département de la Lozère pour les intempéries des 16 et 17 octobre 2024 d'un montant de 3 909.05 €** pour les dégâts sur la voirie communale n°4 d'Aire de Côte.

- **SOLLICITE** une aide auprès de la **Région Occitanie pour les intempéries des 16 et 17 octobre 2024 d'un montant de 3 909.00 €** pour les dégâts sur la voirie communale n°4 d'Aire de Côte.

- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire pour signer tout document nécessaire et déposer les demandes de subventions.

Ainsi fait et délibéré à Bassurels, les ans, jours et mois que ci-dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 03/07/2026
et publié ou notifié
le 03/07/2026

Le secrétaire de séance
Alain BARBUSSE

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
GAILLAC Josette

